

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02/07/2007  
Publication 06/07/2007

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 3<sup>e</sup>/65-07  
Séance du 29 JUILLET 2007

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

## HUNINGUE/BALE

### FERMETURE DE LA HUNINGERSTRASSE DEPLACEMENT DE LA RD 107

### CONVENTIONS DE MAITRISE D'OUVRAGE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/1 – 5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

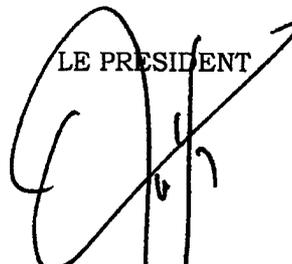
APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Pour la déviation de la RD 107 à Huningue, autorise le Président à signer et à exécuter :
  - la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage au profit du Département avec l'Etat et la Ville de Huningue
  - la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage confiant la charge de réaliser cette opération à la Société NOVARTIS Groupe France SA.

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER